



Procès-verbal
Le mercredi 16 octobre 2002 - n° 119

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE les gouvernements du Québec et du Canada viennent en aide aux travailleurs et aux industries forestières du Québec affectés par le conflit du bois d'œuvre en mettant immédiatement en place des mesures efficaces notamment, en ce qui concerne le gouvernement du Québec: en implantant des programmes particuliers de formation pour les travailleurs, en intensifiant les travaux sylvicoles, en adoptant un moratoire sur toute nouvelle mesure qui nuirait à l'industrie et en développant des alternatives pour l'utilisation du bois d'œuvre et notamment, en ce qui concerne le gouvernement du Canada: en bonifiant le programme d'assurance-emploi, en facilitant l'accès aux crédits pour les entreprises et en évaluant la possibilité de créer une société de la Couronne qui pourrait importer du bois aux États-Unis.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Beaulne, deuxième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; dix minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe et le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

16 octobre 2002

Suit le débat sur la motion de M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 05, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Bégin, ministre de la Justice, fait une déclaration concernant le projet de loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

16 octobre 2002

Présentation de projets de loi

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 119 Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation particulière à l'égard du projet de loi n° 119, Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général, demain, le jeudi 17 octobre 2002, à compter de 10 h 30 et, à cette fin, qu'elle entende l'Association des substituts du procureur général selon l'horaire suivant :

10 h 30 à 10 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
10 h 45 à 11 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
11 h 00 à 11 h 05	Remarques préliminaires des députés indépendants de l'Action démocratique
11 h 05 à 12 h 00	Association des substituts du procureur général
12 h 00 à 12 h 05	Remarques finales des députés indépendants de l'Action démocratique
12 h 05 à 12 h 20	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
12 h 20 à 12 h 35	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

16 octobre 2002

QU'une période de 30 minutes soit prévue tant pour les remarques préliminaires que pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de l'organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Ménard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 118 Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation

La motion est adoptée.

M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 117 Loi modifiant la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec et la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux

La motion est adoptée.

16 octobre 2002

Dépôts de documents

M. Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 1399-20021016)

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1400-20021016)

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Famille et de l'Enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 1401-20021016)

La planification stratégique et orientations 2002-2005 du Conseil de la famille et de l'enfance.

(Dépôt n° 1402-20021016)

M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de la Société immobilière du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1403-20021016)

16 octobre 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 64 concernant les dépenses reliées aux travaux d'enlèvement de l'amiante dans les édifices publics, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 mai 2002 par M. Vallières (Richmond) ;

(Dépôt n° 1404-20021016)

La réponse écrite à une pétition présentée le 23 mai 2002 par M. Fournier (Châteauguay), concernant les berges de la rivière Châteauguay ;

(Dépôt n° 1405-20021016)

La réponse écrite à une pétition présentée le 6 juin 2002 par M. Labbé (Masson), concernant l'opportunité d'offrir les services d'un train de banlieue reliant Mascouche et Montréal ;

(Dépôt n° 1406-20021016)

La réponse écrite à une pétition présentée le 12 juin 2002 par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa), concernant l'échange d'information sur les déplacements des prédateurs sexuels et des pédophiles.

(Dépôt n° 1407-20021016)

Dépôts de rapports de commissions

M. Beaumier (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 20 mars 2002, a procédé à l'audition des dirigeants de Télé-Québec dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme. La Commission a tenu cinq séances de travail dans le cadre de ce mandat.

(Dépôt n° 1408-20021016)

16 octobre 2002

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Mme la Présidente rend sa décision relative à la question de privilège du député de Nelligan. Ce dernier soutient que le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux a commis un outrage au Parlement. Il allègue que la Régie régionale de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean s'est prévaluée de dispositions législatives non adoptées en faisant en sorte que la centrale d'appels d'urgence de cette région soit transférée au centre de communication santé de Québec, alors que l'Assemblée nationale n'a pas terminé l'étude du projet de loi n° 96, Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives, qui permet une telle mesure. À son avis, le ministre est responsable de cet outrage, étant donné que le gouvernement nomme les membres des régies régionales en vertu de la *Loi sur la Santé et les Services sociaux* et que le ministre est chargé de l'application de cette loi.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les faits invoqués par le député de l'opposition officielle ne constituent pas, *prima facie*, un outrage au Parlement. Rien dans ces faits ne laisse croire qu'une régie régionale a agi comme si le projet de loi avait force de loi.

De plus, ces faits n'ont aucune incidence sur le processus d'adoption du projet de loi. Les députés ont toujours la possibilité d'y apporter des amendements ou de ne pas l'adopter.

Enfin, même si la présidence en était venue à la conclusion que la régie s'était prévaluée d'une disposition du projet de loi, le lien entre le geste posé par la régie et la responsabilité du ministre serait trop ténu pour affirmer que le ministre aurait commis un outrage au Parlement.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

16 octobre 2002

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 16 octobre 2002, adressée à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, par M. Jean Bartkowiak, directeur général du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, au sujet de l'urgence de l'hôpital de Hull.

(Dépôt n° 1409-20021016)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE les gouvernements du Québec et du Canada viennent en aide aux travailleurs et aux industries forestières du Québec affectés par le conflit du bois d'œuvre en mettant immédiatement en place des mesures efficaces notamment, en ce qui concerne le gouvernement du Québec: en implantant des programmes particuliers de formation pour les travailleurs, en intensifiant les travaux sylvicoles, en adoptant un moratoire sur toute nouvelle mesure qui nuirait à l'industrie et en développant des alternatives pour l'utilisation du bois d'œuvre et notamment, en ce qui concerne le gouvernement du Canada: en bonifiant le programme d'assurance-emploi, en facilitant l'accès aux crédits pour les entreprises et en évaluant la possibilité de créer une société de la Couronne qui pourrait importer du bois aux États-Unis.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 112 en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

16 octobre 2002

Motions sans préavis

M. Landry, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère son attachement à la Francophonie à l'occasion de la participation du Québec au IX^e Sommet de la Francophonie, qui se tient à Beyrouth, au Liban, les 18, 19 et 20 octobre 2002, et dont le thème est le dialogue des cultures.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Motions sans préavis

Le débat se poursuit sur le motion de M. Landry, premier ministre.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

16 octobre 2002

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à la consultation particulière à l'égard du projet de loi n° 119, Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général.

M. Bissonnet, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira afin de procéder à des consultations particulières portant sur le document de consultation concernant le mandat d'initiative sur le logement social et abordable ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du sous-ministre de la santé et des services sociaux concernant les services à domicile.

AFFAIRES DU JOUR

Débat restreint sur les rapports de commissions

À la demande de Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 94 du Règlement, l'Assemblée reporte le débat sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le problème des fluctuations du prix de l'essence et leur impact sur l'économie québécoise. Ce rapport contient des recommandations.

16 octobre 2002

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 113, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 02, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 17 octobre 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL

16 octobre 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) :

(Vote n° 112)

POUR - 93

Arseneau	Charest	Houda-Pépin	Ouimet
Baril	(<i>Rimouski</i>)	Julien	Pagé
Beaulne	Charest	Jutras	Papineau
Beaumier	(<i>Sherbrooke</i>)	Kelley	Paradis
Bécharde	Chenail	Kieffer	Paré
Bégin	Corriveau	Labbé	Payne
Bélanger	Côté	Lachance	Pelletier
Benoît	(<i>Dubuc</i>)	Lafrenière	(<i>Chapleau</i>)
Bergeron	Côté	Landry	Pelletier
Bergman	(<i>La Peltrie</i>)	Laporte	(<i>Abitibi-Est</i>)
Bertrand	Cousineau	Laprise	Pinard
(<i>Charlevoix</i>)	Delisle	Leblanc	Poulin
Bertrand	Désilets	Legault	Rioux
(<i>Portneuf</i>)	Dion	Legendre	Robert
Bissonnet	Doyer	Léger	Simard
Blanchet	Duguay	Lespérance	(<i>Richelieu</i>)
Boisclair	Facal	Létourneau	Simard
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Loiselle	(<i>Montmorency</i>)
Boulerice	Gaudreau	MacMillan	Sirros
Boulianne	Gautrin	Maltais	Thériault
Bourbeau	Gauvin	Mancuso	Tranchemontagne
Brodeur	Gendron	Marois	Tremblay
Brouillet	Geoffrion	Ménard	Vallières
Carrier-Perreault	Gobé	Middlemiss	Vermette
Chagnon	Goupil	Morin	Williams
Charbonneau	Grégoire	Mulcair	